



L'animation et les loisirs pour tous !

PROJET PÉDAGOGIQUE

3-11 ans
Année 2025-2026



Association Puzzle, La clef des champs
1 allée du stade
37310 REIGNAC-SUR-INDRE
02 47 94 12 00
enfance@asso-puzzle.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE

Secteur enfance

I. PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

II. LE FONCTIONNEMENT

2.1 Modalités d'accès aux accueils

2.2 Les différents temps d'accueil

2.2.1 Accueil périscolaire matin et soir

2.2.2 Accompagnement à la scolarité (CLAS)

2.2.3 Accueil des mercredis et des vacances

Le temps calme et les temps de pause

La restauration du midi

III. L'équipe pédagogique

3.1 L'organigramme

3.2 La répartition des animateurs

3.3 Le rôle et missions de chacun

IV. Spécificité de l'accueil

4.1 Les caractéristiques des enfants

4.2 Accueil de l'enfant en situation de handicap

4.3 Le projet d'accueil individualisé (PAI)

V. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

VI. LE PROJET D'ACTIVITE

6.1 Les thématiques de l'année

6.2 Les moyens

VII. LES REGLES

I. PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs a pour but d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et ludique qui répond à des besoins pour les familles, notamment le besoin de garde.

L'accueil doit prendre en compte chaque individu à part entière, nous l'aiderons à s'exprimer, s'épanouir, se construire, devenir autonome.

L'équipe d'animation travaille en cohérence avec les partenaires de vie de l'enfant (l'école et la famille).

Le siège social de l'association, ainsi que l'implantation de l'accueil de loisirs, se trouvent à "**La clef des champs**" au **1 allée du Stade, 37310 Reignac-sur-Indre**.

Cette commune dépend de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

La capacité d'accueil du site "La clef des champs" est de 120 personnes dont 30 enfants maximum âgés de 3 à 6 ans.

Proche de la mairie, entre l'école et le stade, l'association accueille des enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans. Elle est habilitée espace de vie sociale, elle propose des animations pour les familles, des ateliers sociaux culturels et contribue à l'animation locale.

II. LE FONCTIONNEMENT

2.1 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement intérieur de la structure toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution d'un dossier enfant, d'une fiche sanitaire et de la copie des vaccinations. (documents disponibles sur notre site internet).

Seules les personnes autorisées par les représentants légaux peuvent récupérer un enfant.

L'accueil des enfants et des familles est essentiel et doit être sécurisé au maximum. C'est pour cela que les enfants sont pointés sur les fiches de présence, le matin à l'arrivée et le soir au départ. Cette organisation permet de garantir la connaissance en temps réel des effectifs, mais aussi de connaître les enfants présents dans la structure en cas d'urgence.

2.2 Les différents temps d'accueil

L'activité du secteur enfance (3-11 ans) se caractérise par :

- un accueil périscolaire matin et soir
- un accompagnement à la scolarité (CLAS)
- un accueil périscolaire le mercredi
- un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

L'association Puzzle comprend environ 500 adhérents habitant Reignac-sur-Indre, Dolus-le-Sec, Chambourg-sur-Indre, Cigogné, Courçay, Cormery, et autres communes alentours.

2.2.1 Accueil périscolaire matin et soir

L'accueil du matin est assuré de **7h30 à 8h30**, avec arrivés échelonnées. Les enfants sont accompagnés à l'école pour 8h20. Les transmissions avec les enseignants se font à ce moment.

L'accueil du soir est assuré de **16h à 18h30**, avec départs échelonnés.

A 16h les animateurs/trices se rendent dans la cour de l'école pour récupérer les enfants dont les parents ne sont pas présents.

Un gouter est fourni par l'association à chaque enfant présent.

Des activités seront proposées chaque soir.

Voici les taux d'encadrement :

1 animateur pour **10** enfants de **moins de 6** ans

1 animateur pour **14** enfants de **plus de 6** ans

	Périscolaire (sauf mercredi)		Rôle de L'animateur	Exemple Activités
	- 6 ans	+ 6ans		
07h30 08h05	Accueil échelonné		Proposer plusieurs pôles d'activités Avoir une attitude accueillante	Coloriage, puzzle, Pâte à modeler, jeux de société...
08h05 08h15	Rangement de la salle + Passage aux toilettes		Accompagner les enfants Sur le rangement	Numérologie, musique...
08h15 08h20	Appel + Accompagnement Dans les classes	Appel + accompagnement Dans la cour	Gérer et sécuriser le groupe lors Du déplacement Transmission aux enseignantes	
16h00 16h15	Récupérer les enfants Dans l'école	Attendre les enfants Sous le platane	Retour enseignant Compter les enfants	
16h15 16h45	Goûter + listing des présents		Etre à une table avec les enfants	Attendre le bon appétit
16h45 17h00	Rangement du Goûter		Accompagner les enfants sur les Différents temps de rangement	Ranger le goûter dans la cuisine Mettre les verres au lave vaisselle Nettoyer les tables
17h00 17h15	Temps d'échange, de discussion + accueil échelonné		Faire en sorte que chaque Enfant est la parole	Objet de parole
17h15 18h30	Départ échelonné Jeux libres accompagnés		Echanger avec les familles Proposer plusieurs pôles d'activités Avoir une attitude accueillante	Jeux de construction, Activité manuelle, jeux de société

2.2.2 Accompagnement à la scolarité(CLAS)

Le CLAS est un dispositif d'action d'aide à la scolarité cofinancé par la CAF d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement, d'une pédagogie de détour visant à redonner confiance aux enfants comme par exemple des jeux de société éducatifs, art plastiques, lecture, découverte culturelle.

Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et sont invités à s'impliquer dans l'encadrement des actions.

Le CLAS a lieu de 16h à 18h en période scolaire : les lundis et mardis pour les enfants en classe de CP - CE1 - CE2 – CM1 – CM2

Les enfants sont encadrés par une équipe de bénévoles et une animatrice de l'équipe salariée de l'association.

2.2.3 Accueil du mercredi et des vacances

L'accueil du mercredi et des vacances scolaire est assuré de **7h30 à 18h30**, les enfants arrivant entre 7h30 et 9h15 et partant entre 16h30 et 18h30.

Inscription possible à la demi-journée uniquement les mercredis, avec un départ à 12h ou une arrivée à 13h15.

Le mercredi 6 ou 7 animateurs/trices assurent l'encadrement et les activités du centre. Pendant les vacances, le nombre d'animateurs/trices varie selon les effectifs réels d'enfants.

Nous sommes fermés pendant les vacances de Noël et la semaine du 15 août.

Pour profiter de ces accueils, il faut procéder en amont à une inscription.

Voici les taux d'encadrement :

1 animateur pour **8** enfants de **moins de 6** ans

1 animateur pour **12** enfants de **plus de 6** ans

	ALSH pendant les vacances et les mercredis		Rôle de L'animateur	Exemple Activités
	- 6 ans	+ 6ans		
07h30 09h00	Accueil échelonné des enfants et des familles		Jouer avec les enfants Avoir une attitude Accueillante et rassurante	Lecture, dessin, puzzle, jeux de société/jeux De construction
09h00 09h15	Rangement des salles + Passage aux toilettes		Accompagner les enfants Sur le rangement	Numérologie, musique..
09h15 09h45	Temps d'échange, de discussion		Gérer les temps d'échanges Faire en sorte que chacun est la parole	Bâton de parole
09h45 11h00	Activité du matin	Activité du matin	Mettre en place une activité qui répond aux objectifs du projet péda Veiller à la sécurité des enfants	Activité manuelle, culinaire, Scientifique ou sportive
11h00 11h15	Comptines/chants		L'animateur apprend des comptines et chants aux enfants	Petit escargot La famille tortue
11h15 11h30	Rangement des salles + Passage aux toilettes		Accompagner les enfants Sur le rangement	Décompte, musique..
11h30 12h00	Temps libre extérieur animé		Proposer aux enfants de choisir Plusieurs jeux sans obligation	Emmener du matériel (Ballon, crosse, cerceaux...)
12h00 13h00	Repas		Moment d'échange Accompagnement vers l'autonomie	Apprendre à couper sa viande
13h00 13h15	Passage aux Toilettes	Récréation		
13h15 14h45	Sieste ou temps Calme	Temps calme	Proposer plusieurs pôles d'activités	Lecture d'histoire (petits) Pâte à modeler, scoubidou, Perles
14h45 15h00	Réveil des enfants Rangement	Activité de L'après-midi	Mettre en place une activité qui répond aux objectifs du projet péda Veiller à la sécurité des enfants	Activité différente de celle du matin
15h00 16h00	Activité de L'après-midi			
16h00 16h45	Goûter		Être à une table avec les enfants Échanger, discuter	
16h45 17h00	Bilan de la journée		Animer le temps de parole	Météo, Carte...
17h00 18h30	Jeux libres accompagnés Départ échelonné des enfants		Échanger avec les familles Jouer avec les enfants	Lecture, dessin, puzzle, jeux de société/jeux De construction

Par ailleurs l'association met en place des **séjours** sur les vacances d'été. Ces séjours sont encadrés par un membre de l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs et des animateurs/trices vacataires. Ces séjours ont pour objectif de permettre aux enfants de découvrir la vie en collectivité et de développer leur sens des responsabilités. Ils sont également l'occasion de découvrir de nouvelles pratiques culturelles et sportives ainsi que de nouveaux lieux.

Le temps calme

Le temps calme est le moment de sieste pour les petits. Ce temps ne doit pas être une punition. Un temps de repos est proposé à tous les enfants de petites sections. Pour les autres enfants, nous demandons l'avis aux parents ou si nous observons que celui ci est fatigué nous l'emmenerons se reposer. Au milieu du temps de repos, un animateur/trice proposera aux enfants qui ne dorment pas de se lever.

Les enfants qui ne font pas la sieste auront un **temps calme, ce moment est un véritable temps d'animation**. Les animateurs propose un temps de relaxation de 15 minutes, puis les enfants ont la possibilité de participer à diverses animations, c'est ce qu'on appelle des temps libres encadrés. Mettre en place divers ateliers (jeux de société, concours de dessins, perles,...)

Les activités tels que les tournois et autres jeux sportifs et de ballons ne sont pas considérés comme faisant partie du temps calme.

Pour les enfants de grande section, des temps de passerelle se mettront en place à partir de février. Par petits groupe, ils pourront découvrir l'étage avec le groupe des plus grands au court de l'année.

Ce temps est aussi le moment du roulement des temps de pause des animateurs.

La restauration du midi

Les repas sont servis à midi à la restauration scolaire.

Le repas est un moment convivial, de calme, d'échanges et de détente. Il est fourni par le prestataire API.

C'est aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...).

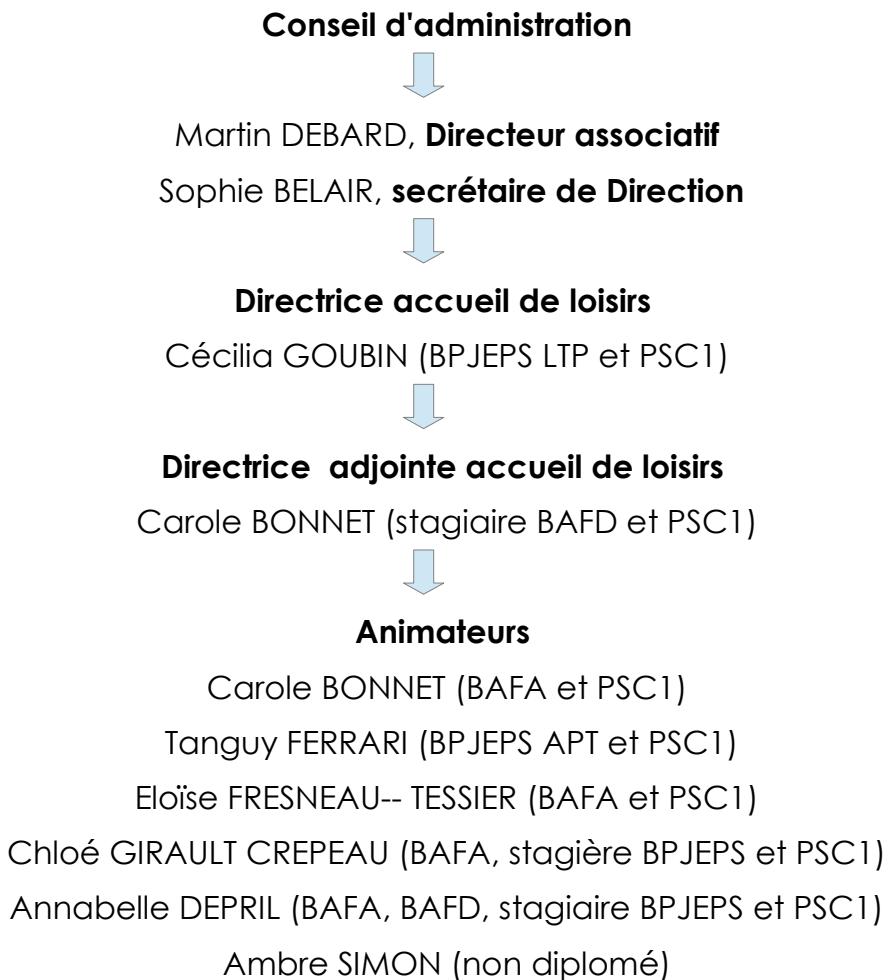
L'espace cuisine est uniquement réservé au personnel autorisé. Les enfants ne doivent pas s'y rendre.

Chaque **animateur doit connaître les enfants allergiques ou qui ont un régime particulier** et s'assurer de la prise des aliments en considération.

Il est possible d'organiser des pique-niques. Il suffit de le prévoir au moins dix jours avant, afin de prévenir le fournisseur.

III. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

3.1 L'organigramme



3.2 La répartition des animateurs

Répartition des animateurs sur les temps périscolaires

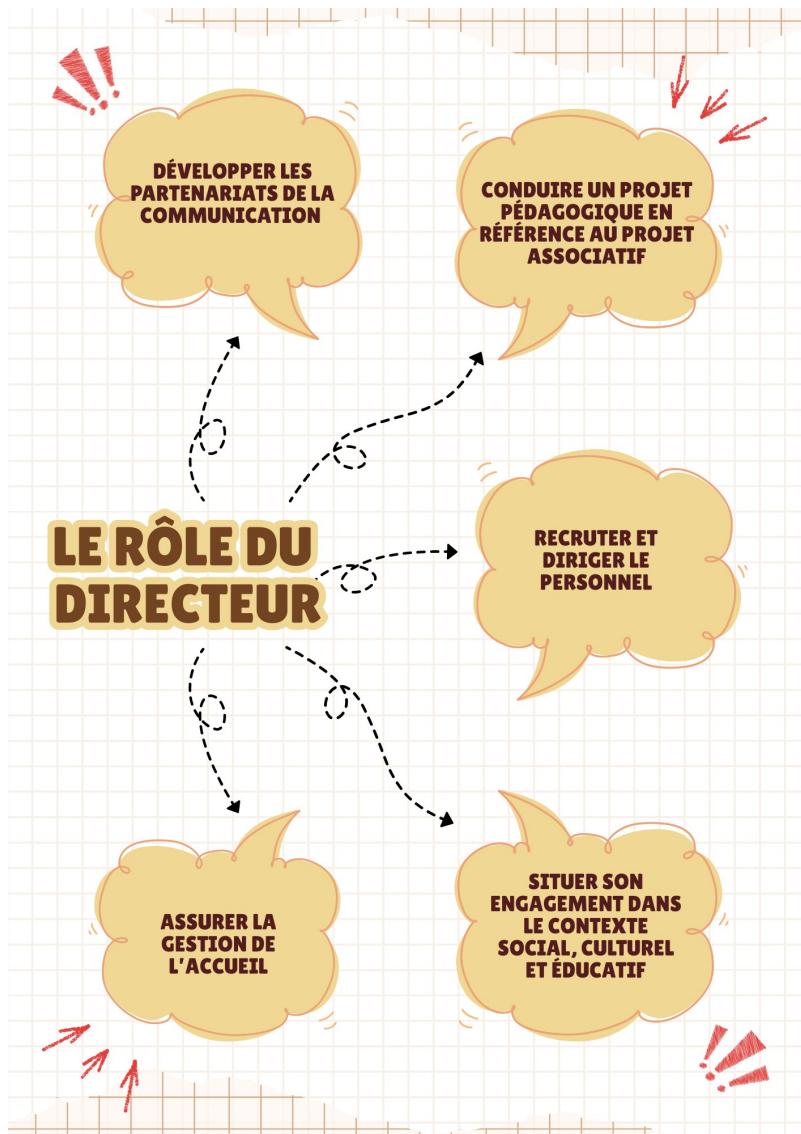
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN	Carole Eloïse	Ambre Eloïse	Eloïse Chloé Carole Ambre	Carole Ambre	Carole Ambre
APRÈM	Eloïse Ambre Carole Tanguy	Eloïse Ambre Carole Tanguy	Annabelle Tanguy	Eloïse Chloé Annabelle Ambre	Ambre Chloé Annabelle Carole

PETITS

MOYENS

GRANDS

3.3 Le rôle et les missions de chacun



LE RÔLE DE L'ANIMATEUR EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

JeSuis
Animateur.fr

SAVOIR ÊTRE

RESPONSABLE ATTENTIF.VE
DYNAMIQUE COHÉRENT.E
PRÉVENANT.E DISPONIBLE
ORGANISÉ.E TOLÉRANT.E
À L'ÉCOUTE PASSIONNÉ.E
JOYEUX.SE INVENTIF.VE



Tous droits réservés ©

CONNAISSANCES

RÉGLEMENTATION PUBLICS
RESPONSABILITÉS LÉGISLATION
CONCEPTION DE PROJETS
ANALYSE ÉVALUATION



PÉDAGOGIE

ACTIVITÉS JEUX PROJETS VEILLÉES CHANTS

EN ÉQUIPE

PRENDRE DES INITIATIVES
COMMUNIQUER ÉCOUTER
TENIR COMpte DE L'AUTRE
PARTAGER RELAYER
Être JUSTE S'AFFIRMER
S'INVESTIR S'ADAPTER

IV. Spécificité de l'accueil

4.1 Les caractéristiques des enfants

Les connaissances de l'enfant jusqu'à 6 ans

BESOINS / INTÉRÊTS	ACTIVITÉS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> . Besoins d'affection, de sécurité, de communication. . Besoins biologiques (temps de sieste, repas, activités courtes (20 min ...). . Prise de conscience de son corps et de sa personne. . Exploration du milieu (besoin d'expérience, de manipulations) . Curiosité du sexe opposé. . Instabilité, variabilité des intérêts. . Attention limitée dans le temps. 	<ul style="list-style-type: none"> . Jeux de couleurs, de constructions à base de rythmes et de manipulations (eau, terre, sable, collages, coloriages, dessins, peintures...). . Jeux de rôles, classements, puzzles. . Escalade, toboggan, balançoire. . Jeux de poursuites (chats...), jeux collectifs. . Contes, chants, histoires, marionnettes... . Coins aménagés et identifiés pour des jeux d'imitations.

Les connaissances de l'enfant de 6 à 10 ans

BESOINS / INTÉRÊTS	ACTIVITÉS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none"> . La socialisation s'affirme : bande de copains... . Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre. . Début d'une séparation filles/garçons (on ne joue plus ensemble). . Besoin de justice et d'équité. . Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet ! . Les parents ne sont pas la seule référence (les copains, l'enseignant, les animateurs...). 	<ul style="list-style-type: none"> . Début des grands jeux (jeux de piste, jeux de l'oie, chasse au trésor...). . Activités sportives, baignades... . Jeux de construction (cabane, maquettes...). . Activités manuelles (perles, bois,...). . Activités d'expression. . Lectures, contes, histoires : les activités élargissent le champ des connaissances. . Activités autogérées... (avec surveillance).

4.2 Accueil de l'enfant en situation de handicap

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage. Il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recueillir toutes les informations nécessaire pour la gestion de la vie quotidienne de l'enfant.

Un dossier précis comportant les informations concernant l'accompagnement spécifique doit être renseigné par la famille et l'équipe médicale qui assure le suivi de l'enfant. Le numéro des professionnels de santé peut-être donné à la direction afin qu'elle voit avec eux.

Le directeur s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à son équipe d'animation.

Ce qu'une équipe d'animation doit proposer à un enfant porteur de handicap :

- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe.

- Faire preuve d'égalité et de justice
- Avoir de la stabilité.
- Respecter son rythme et sa personne
- Prendre en compte ses besoins spécifiques.
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie.
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres.
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités

4.3 Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Un protocole peut-être mis en place par la famille, celui-ci permet de traiter une allergie alimentaire ou médicamenteuse et définit les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Il permet de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant (asthme, épilepsie...)

Les médicaments pour les PAI sont ranger au dessus de l'armoire à pharmacie.

V. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est un support écrit consultable par tous (les animateurs permanents, saisonniers, les stagiaires, les institutions, les familles...). Il guide les animateurs par le biais d'objectifs pédagogiques et permet d'harmoniser le fonctionnement de la structure.

Considéré comme un outil de référence, la mise en œuvre du projet pédagogique nécessite une véritable cohésion d'équipe, afin que chaque membre ait la même conception du travail. Chaque animateur/trice exerce ses missions dans un but commun, contribuant aux objectifs fixés par le projet et veille à respecter les valeurs de l'association.

Objectif général n°1 :
« Apprendre à gérer ses émotions »

Objectif opérationnel	Actions
Comprendre ses émotions	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des supports de reconnaissance des différentes émotions - Apprentissage des différentes émotions - Réaliser un visuel d'émotions - Favoriser le dialogue (<i>baton de parole "comment je me sens"</i>)
Encourager l'expression émotionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des jeux ou activité qui fait ressortir les expressions - Créer un coin ou objet refuge

Objectif général n°2 :

« Développer l'empathie et la solidarité pour améliorer le savoir être et le vivre ensemble »

Objectif opérationnel	Actions
Développer l'écoute et l'empathie	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de parole - Proposer des jeux en équipe - Proposer des activités d'entraide - Laisser le choix aux enfants entre les activités proposées - Proposer des outils et du vocabulaire facilitant la communication non violente - formation de l'équipe à la communication non violente
Encourager la communication bienveillante entre tous	
Favoriser la coopération	

Objectif général n°3 :

« Faire découvrir les cultures et traditions de la France »

Objectif opérationnel	Actions
Découverte de 5 régions lors de chaque période	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de spécialité culinaire - Apprentissage de sport traditionnel - Connaitre des les monuments, l'emblème des régions
Découvrir différents métiers sur chaque période de vacances	<ul style="list-style-type: none"> - Connaitre plusieurs métiers de l'artisanat - Connaitre les métiers qui sauvent des vies - Connaitre les métiers de la nature

Objectif général n°4 :

« Découvrir son corps et les capacités de celui-ci»

Objectif opérationnel	Actions
Découverte des 5 sens	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités sensorielles - Explorer le monde à travers les senteurs - Découvrir différentes textures
Connaitre les différentes parties du corps	<ul style="list-style-type: none"> - Chansons/comptine sur le corps et l'hygiène - Activité d'imitation (docteur) - Jeux d'apprentissage
Participer à des activités qui favorise le contrôle de soi	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux d'agilité - Jeux d'adresse

A chaque fin de période, un bilan sera rédigé. Chaque équipe fera le tour des activités mises en place, du matériel, de la restauration et de tout autre point à aborder. Des réunions en semaine auront lieu également pour faire le point.

VI. Le projet d'activité

6.1 Les thématiques de l'année

Thème n°1 : Culture et tradition des régions de France (périscolaire 2025/2026)

A chaque période, les enfants vont découvrir une région différentes :

De septembre à octobre : Région Centre Val de Loire

De novembre à décembre : Alsace

De janvier à Février : Bretagne

De mars à avril : Pays basques

De mai à juin : Provence

Thème n°2 : Les métiers (les petites vacances)

Les enfants pourront s'amuser et éveiller leur curiosité au travers d'animations pédagogiques, manuelles, culturelles en découvrant plusieurs métiers. Nous animerons des activités autour des métiers artisanaux aux vacances d'automne, les métiers sauveurs aux vacances d'hiver et les métiers de la nature aux vacances de printemps.

6.2 Les moyens

Sur le site de Puzzle La clef des champs, chaque groupe d'enfants dispose de sa salle :

Les 3-5 ans disposent de 2 salles d'activités au rez de chaussée, ces salles communiquent entre elle, les sanitaires adaptés aux petits sont accessible depuis la salle.

Les 5-6 ans disposent d'une grande salle d'activité à l'étage avec à proximité des sanitaires filles et garçons séparés.

Les 7-10 ans disposent de 3 salles d'activités à l'étage, dont une qui est dédié pour les activités peintures.

L'équipe dispose d'une salle dédiée à la préparation des activités avec un espace régie, des bureaux et des postes informatiques.

Un cabanon extérieur permet de stocker le matériel sportif et de camp.

La commune dispose d'un terrain de sport, de deux salles des fêtes « Orangerie » et « 3 abeilles », et d'infrastructures telles que la bibliothèque et la salle de tennis qui peuvent être mises à disposition pour les activités de l'ALSH si l'équipe d'animation en fait la demande au préalable.

VII. Les règles

Les règles pour les enfants :

Les sanctions discriminantes, humiliantes sont interdites. Les sanctions collectives sont à limiter. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant.

Les règles pour les adultes :

Ce que dit la loi Française : La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite.

Le négociable et le non négociable :

Les **fumeurs** seront discrets vis-à-vis des familles et enfants.

Le **téléphone portable doit être utilisé à des fins professionnelles**. Lors des sorties, il doit rester allumé pour être joignable à tout moment. Un **usage privé** est **autorisé pendant le temps de pause** et en cas d'urgence uniquement; dans ce cas, la direction doit en être informée. Il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux.

Les retards (abusifs) et les **absences** non justifiées ne sont pas autorisés. L'animatrice devra fournir un justificatif d'absence. Il lui est demandé de **contacter le plus rapidement sa hiérarchie**.

La sécurité :

Les déplacements en car

Il ne doit pas y avoir d'enfants assis sur le fauteuil du fond place du milieu. Chaque enfant doit rester **attaché** lors du trajet.

Compter les enfants à l'entrée et à la sortie du car (une fois tous les enfants descendus, vérifier qu'il ne reste pas d'affaires).

Les sorties

Systématiquement, lors d'une sortie (dès que les enfants sortent de l'enceinte de la structure), l'animateur doit :

- remplir une **feuille de sortie** (une à déposer dans le bureau et une autre à emmener avec lui),
- emmener une **trousse de secours**,
- emmener les **fiches sanitaires**,
- **mettre un badge à chaque enfant** (préparé en amont)
- Prendre les PAI

Les baignades

Elles ne peuvent être organisées que sous la responsabilité d'un surveillant de baignade (SB, MNS) : 1 animateur pour **5** enfants de **moins de 6** ans, 1 animateur pour **8** enfants de **plus de 6** ans. Les animateurs sont présents dans l'eau avec les enfants.

La pharmacie

Chaque trousse à pharmacie est dotée de produits de premiers soins répondant à la législation DSDEN, ainsi que les numéros d'urgence et le registre de consignation des soins. Tous les soins apportés aux enfants doivent être renseigné sur le registre.

Aucun autre produit ne peut être utilisé ou **administré, sauf avec une ordonnance**. Il faut que la famille fournisse obligatoirement un justificatif médical afin de pouvoir administrer les médicaments à l'enfant.